

---

<b>Nombre de</b>	<b>Séance du 18 octobre 2018</b>
<b><u>membres en</u></b>	L'an deux mille dix-huit et le dix-huit octobre à 20h30,
<b><u>exercice:</u></b> 11	l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à la
<b><u>Présents :</u></b> 9	mairie, sous la présidence de Madame Marie
<b><u>Votants:</u></b> 10	RONDWASSER
	<b><u>Sont présents:</u></b> Marie RONDWASSER, Yannick PINON,
	Nadine GOUGUE, Françoise EBRARD, Sylvie GIRAUD,
	Francis GAULUET, Alain FONTENAY, Muriel TROCHET,
	Bertrand HARS
	<b><u>Représentés:</u></b> Francis LERE par Marie RONDWASSER
	<b><u>Excuses:</u></b> Michel LANDREAU
	<b><u>Absents:</u></b>
	<b><u>Secrétaire de séance:</u></b> Sylvie GIRAUD

---

**Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2018 :**

Le maire demande aux membres du conseil municipal si des modifications sont à apporter au procès-verbal de la précédente réunion joint à la convocation à la présente séance. Dans la négative, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**Décisions du maire :**

Le maire informe qu'il sera donné connaissance à la prochaine séance de l'état des décisions prises dans le cadre des pouvoirs délégués au maire par le conseil municipal.

**Objet: 1/ AVIS SUR LE PROJET DE STATUTS PORTANT MODIFICATION DES  
COMPETENCES COMMUNAUTAIRES DE LA CCLST - 2018 33**

Le maire expose que, par délibération du 20 septembre 2018, le Conseil Communautaire a modifié les compétences communautaires, conformément à l'article L.5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour procéder à :

- l'harmonisation des compétences facultatives sur le territoire ;
- des changements de catégories dans les blocs obligatoire/optionnel/facultatif ;
- des précisions dans les formulations des compétences réellement exercées par Loches Sud Touraine.

Le maire présente le projet de statuts de la Communauté de Communes qui a été validé en conseil communautaire pour être effectif au 1er janvier 2019.

Le maire précise que les conseils municipaux sont maintenant appelés à se prononcer à la majorité qualifiée et dans un délai de trois mois sur cette modification des compétences en application de l'article 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les compétences communautaires définies par les arrêtés préfectoraux en date du 15 décembre 2016, du 29 juin 2017 et du 22 décembre 2017,

Vu l'article L.5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 20 septembre 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, VALIDE le projet de statuts tels que présentés et annexés à la présente délibération.

**Objet: 2/ PROJET D'ETUDE DE L'ADAC 37 RELATIF AUX AMENAGEMENTS DU CENTRE BOURG ET ESPACES PUBLICS :**

Le conseil décide de réfléchir aux aménagements au stade et au terrain des Gens du voyage. Il évoque les acquisitions foncières sur le budget 2019 pour le désenclavement des jardins rue Lemaigre Dubreuil.

**Objet: 3/ OPERATIONS COMPTABLES - VIREMENT DE CREDITS - 2018 34**

Le maire rappelle au conseil municipal l'inscription de crédits à hauteur de 24059 euros sur l'opération 092 relative à l'achat de matériels techniques et outillage pour le service technique ainsi que des équipements spécifiques de bureau pour le service administratif.

Le maire indique que des matériels techniques ont été achetés en supplément (désherbeur thermique) et demande, afin de pouvoir procéder à l'ordonnancement de la dépense correspondante, l'autorisation d'effectuer un virement de crédits, de l'opération 189 "bibliothèque" à l'opération 092 "matériels techniques et outillage", présenté sous la forme suivante :

	DEBIT		CREDIT
article 2184-189 :	- 600,00 €	article 2158-092 :	+ 600,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>- 600,00 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>+ 600,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à effectuer le virement de crédits présenté ci-avant.

**Objet: 4/ QUESTIONS DIVERSES - Le Conseil :**

- prévoit de définir les conditions d'occupation de la salle 3 rue Paul Bernier : mobilier, convention, poubelle..
- détermine le bardage des travaux d'aménagement de la salle polyvalente (bardage PVC couleur tuffeau blanc nacré)
- évoque l'organisation matérielle de la commémoration du 11 novembre : cérémonies à 9h30 à Varennes et 11h00 à Mouzay, ainsi que celle du repas des anciens le même jour ;
- est informé que la commune a toujours 3 pétales au concours des communes fleuries ; chaque commune a reçu un laurier-thym en récompense ;
- entend des remarques sur le journal communal le Petit Mouzéen et sur le répondeur à la mairie ;
- évoque les interrogations des communes sur la participation des communes au Syndicat Intercommunal Scolaire à étudier lors d'une réunion entre les maires du RPI et le Syndicat ;
- Une demande sera faite auprès de l'Inspecteur de d'Education Nationale à Loches pour que le Relais d'Assistantes Maternelles et Parents puisse utiliser la nouvelle salle de motricité à l'école maternelle, dans le cas où les permanences pourraient à nouveau s'organiser sur la commune ;
- entend le compte-rendu de la réunion avec les gestionnaires de chasse-à-courre : cela est géré à Beautertre, absence de point de rassemblement à Bussière, sensibilisation des suiveurs à assurer ; un arrêté municipal interdisant le stationnement pourra être pris selon les conditions climatiques, des panneaux apposés, la gendarmerie prévenue ;
- fixe la date du prochain conseil municipal au jeudi 15 novembre 2018 ;

La séance est levée à 22h30.

Lu et approuvé,  
Le secrétaire de séance,  
Sylvie GIRAUD